

Examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)

Un arrêté du 04/02/2025 annonce l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE), cet arrêté est disponible sur le site légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051146315>

Une note de service sera publiée prochainement sur [B.O. Agri](#).

Le nombre de places offertes est de **33**.

Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 11/02/2025 au 13/03/2025 à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 27/03/2025.

Épreuves :

- L'admissibilité est une épreuve écrite qui se déroule dans les centres d'examens ouverts sur le territoire national le **11/09/2025**.
- Les candidat·es déclarés admissibles devront **déposer leur dossier RAEP par internet avant le 03/11/2025**.
- L'épreuve orale d'admission se déroulera à **Paris à partir du 24/11/2025**.

Les dispositions spécifiques pour les candidat·es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Nous attirons votre attention sur le fait que la réussite à cet examen professionnel implique une obligation de mobilité.

Pour vous aider à préparer cet examen :

1 – Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

2 – Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :

- Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec les **annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- Prenez connaissance des **arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
- Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez les **plannings des épreuves orales**.
- Retrouvez les **résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.

3 – Des formations d'aide à la préparation :

- Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation continue** : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>
- Des **formations « Dossier RAEP »** et **« Préparation à l'oral »** pour vous accompagner sont proposées par

certaines délégations régionales Formco.

- Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le **site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle « Safire »** : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.